



## **CODE DISCIPLINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ANTHV** **(janvier 2011)**

Parallèlement aux règlements des compétitions nationales et de l'I.B.S.A. qui sanctionnent les fautes de jeu et les comportements des joueurs, dirigeants, et spectateurs, ce code disciplinaire a pour objectif d'enrayer les excès dans les actes et les paroles qui peuvent survenir avant, pendant et après les matchs de Torball.

Les sanctions ci-dessous prévues étant minimales, la Commission Torball de la Fédération Française Handisport (F.F.H.) a toute compétence pour statuer à leur sujet. Les cas de dopages ou toute autre faute grave d'un licencié (sportif ou encadrement) sont directement portés devant la Commission de discipline de la F.F.H. qui a tout pouvoir pour y statuer.

Ce code disciplinaire ne concerne, pour l'instant, que les fautes commises par les joueurs et les dirigeants.

**MOTIF 1** : Récidive (\*) dans une conduite inconvenante : lois des jeux enfreintes avec persistance, contestation des décisions de l'arbitre

(\*) La récidive sera constatée au cours des deux matchs suivants, accompagnée d'une intention de mauvais esprit.

**Sanctions :**

1ère récidive : 1 match de suspension,  
2ème récidive : 2 matchs de suspension.

**MOTIF 2** : Propos et gestes injurieux, grossiers à l'égard d'un adversaire, d'un dirigeant ou du public

**Sanctions :** Expulsion du terrain pour le match en cours

1ère récidive : Expulsion du match en cours + 1 match de suspension,  
2ème récidive : Expulsion du match en cours + 2 matchs de suspension.

**MOTIF 3** : Propos excessifs envers l'arbitre après la rencontre

**Sanctions :**

\* Pour un joueur : 1 match de suspension  
1ère récidive : 2 matchs de suspension,  
2ème récidive : 3 matchs de suspension.

\* Pour un dirigeant : 1 match de suspension  
1ère récidive : 2 matchs de suspension,  
2ème récidive : 3 matchs de suspension.

**MOTIF 4** : Propos injurieux ou grossiers envers l'arbitre dans l'exercice de sa fonction (\*\*)

**Sanctions :**

\* Pour un joueur : Expulsion du terrain pour le match en cours

1ère récidive : Expulsion du match en cours + 1 match de suspension,

2ème récidive : Expulsion du match en cours + 2 matchs de suspension.

\* Pour un dirigeant : Expulsion du terrain pour le match en cours

1ère récidive : Expulsion du match en cours + 1 match de suspension,

2ème récidive : Expulsion du match en cours + 2 matchs de suspension.

(\*\*) Il y aura récidive lorsqu'une faute sera commise moins d'un an après la précédente. Au-delà de cette durée, il ne sera pas tenu compte des fautes précédentes

**MOTIF 5** : Menaces verbales, intimidation, gestes déplacés à l'égard d'un arbitre

**Sanctions :** Expulsion du terrain pour le match en cours

\* Pour un joueur (pendant la partie) : Expulsion du match en cours + 2 matchs de suspension

1ère récidive : Expulsion du match en cours + 3 matchs de suspension,

2ème récidive : Expulsion du match en cours + 4 matchs de suspension.

\* Pour un joueur (en dehors de la partie) : 2 matchs de suspension

1ère récidive : 3 matchs de suspension,

2ème récidive : 4 matchs de suspension.

\* Pour un dirigeant (au cours ou en dehors de la partie) : suspension de toute fonction officielle pendant 4 matchs

1ère récidive : Suspension de toute fonction officielle pendant 5 matchs,

2ème récidive : Suspension de toute fonction officielle pendant 6 matchs.

**MOTIF 6** : Tentative d'agression (bousculade, coup, crachat...) envers un arbitre par un joueur ou un dirigeant pendant ou en dehors de la partie

**Sanctions :** Expulsion du terrain pour le match en cours + 4 matchs de suspension

1ère récidive : Expulsion du match en cours + 6 matchs de suspension,

2ème récidive : Expulsion du match en cours + 10 matchs de suspension.

**MOTIF 7** : Coups à l'arbitre (coups n'entraînant pas de blessure)

**Sanctions :** Match perdu

\* pour l'agresseur : suspension d'un an,

\* pour le capitaine et le dirigeant n'ayant pas prêté assistance alors que leur intervention était possible : 2 à 4 matchs de suspension,

\* pour un joueur n'ayant pas prêté assistance alors que son intervention était possible : 1 à 2 matchs de suspension